Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 18 juillet 2019

Le 18 juillet 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Douchapt, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 11 juillet 2019.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	**63**	
Nombre de membres titulaires présents	**41**	Pour les délibérations 2019-92 à 2019-96
Nombre d'absents titulaires	**22**	
Dont procurations	**8**	
Nombre de membres titulaires présents	**40**	Pour les délibérations 2019-97 à 2019-106
Nombre d'absents titulaires	**23**	
Dont procurations	**7**	
Nombre de membres titulaires présents	**38**	Pour les délibérations 2019-107 à 2019-110
Nombre d'absents titulaires	**25**	
Dont procurations	**7**	
Nombre de suppléants	**3**	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint
Francis Lafaye est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
Le procès-verbal du 27 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Modifications à l'ordre du jour :
Les ajouts des délibérations suivantes sont acceptés à l'unanimité :
2019/ 109 : exonération de redevance d'assainissement non collectif
2019 / 110 : autorisation d'accepter un don

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Le conseil a débuté par un bilan d'étape du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Périgord Vert en cours d'élaboration, présenté par Jean-Pierre Grolhier, Président.

1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

1-1 ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2019 / 92 : **Rapport d'activité 2018 du Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne**
Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité du rapport d'activité 2018 du SRB Dronne

DELIBERATION 2019 / 93 : Motion concernant la réorganisation du service des finances publiques

Les membres du bureau lors de la réunion du 4 juillet ont émis avis défavorable au projet de réorganisation du service des finances publiques. Ils ont proposé aux conseillers communautaires la motion suivante :

Exposé de la situation

Depuis plusieurs années, un vaste mouvement de réforme a fortement impacté le fonctionnement des Trésoreries de Dordogne, souvent au détriment des habitants contraints à des déplacements supplémentaires et des collectivités, dont une majorité de communes rurales au personnel administratif et comptable numériquement très faible.

La situation actuelle

Le 3 juillet Monsieur le Préfet de la Dordogne et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques ont présenté le projet réforme de l'organisation du réseau Trésor Public dans le département.
Cette nouvelle organisation engagée au niveau national depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme de l'Etat voulue par le Gouvernement, augmenterait les points de contact de la DDFIP en Dordogne, en passant de 18 à 33 accueils de proximité.
Cette présentation est cependant contestable car la nouvelle organisation de la DDFIP se traduirait encore une fois par une diminution de la présence des services de l'Etat en milieu rural

La nouvelle organisation pressentie

1-**D'une part les trésoreries sont amenées à disparaître au profit de <u>Services de Gestion Comptable</u>** qui traiteront l'activité comptable des collectivités de manière « industrielle » selon les termes employés. Le trésorier aura pour rôle de gérer ces services de gestion comptable. Cinq trésoreries désormais appelées Services de Gestion comptable seront conservées sur 18 en Dordogne : Périgueux, Nontron, Sarlat, Bergerac et Ribérac. Les 13 autres trésoreries fermeraient et seraient remplacées par des permanences d'agents selon des modalités non connues à ce jour.

2-D'autre part, **un <u>conseiller aux collectivités locales</u> sera installé dans chaque communauté de communes**. Le conseiller aux collectivités locales ne sera pas le trésorier mais une tierce personne. Il lui sera présenté les budgets et il répondra aux interrogations budgétaires. Il sera à disposition de la communauté de communes ainsi que des communes membres. Les modalités d'implantation sur les cantons de ces conseillers ne sont pas précisées mais il est fort probable que les collectivités locales et notamment les communautés de commune soient sollicitées.
Les membres du bureau de la CCPR lors de la réunion du 4 juillet 2019 se sont prononcés défavorablement sur cette nouvelle organisation. Certes ils admettent que pour le moment la trésorerie de Ribérac est préservée mais ils tiennent à manifester leur solidarité avec les élus locaux de l'ensemble du département impactés directement.
Par ailleurs ils s'inquiètent pour les collectivités locales de la nouvelle hiérarchie de la fonction de comptable assurée par les agents de l'Etat puisque le conseiller aux collectivités locales devient un maillon supplémentaire et pourrait avoir une approche différente du trésorier qui est le décideur final.
Enfin, la présence territoriale des « conseillers aux collectivités » n'étant pas définie en terme de temps de travail, ils contestent l'affichage qui est fait d'une augmentation des points de présence de la DDFIP, car ces points pourraient ne représenter qu'une présence partagée voir très partielle. En l'absence de plus amples précisions et engagements, ils craignent que cette présence se réduise dans le temps.

Position du conseil communautaire

Les conseillers communautaires ne sont pas par principe opposés aux adaptations nécessaires des services publics dans les territoires mais ils tiennent à attirer l'attention sur les conséquences de la réforme des finances publiques aujourd'hui en préparation.
Les conseillers communautaires :
-réaffirment leur attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire de services publics de proximité et de qualité,
- demandent que le principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service public des Finances publiques soit préservé
- expriment le souhait que le maillage territorial existant soit maintenu dans notre département et assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture correspondant aux besoins de nos concitoyens,
-réclament qu'une concertation soit engagée avec l'ensemble des élus locaux concernés.

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, approuve cette motion à l'unanimité.

1-2 FINANCES – Rapporteur Jean-Marcel Beau

DELIBERATION 2019 / 94 : DM N°1 du budget annexe du SPANC

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget annexe du SPANC comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	**article**	**service**	**libellés**	**DEPENSES**	**RECETTES**
023	023	SPANC	Virement à la section d'investissement	- 2 721.00 €	
011	61521	SPANC	Entretien et réparations sur biens immobiliers	+ 2 721.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				**0.00 €**	**0.00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	**article**	**opération**	**libellés**	**DEPENSES**	**RECETTES**
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		- 2 721.00 €
23	2313	16 – Assainisse - ment de Vendoire	Immo. Corporelles en cours – Construction	- 2 721.00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				**- 2 721.00 €**	**- 2 721.00 €**

DELIBERATION 2019 / 95 : DM N° 1 du budget annexe de Beauclair

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget annexe du village de Beauclair comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	**article**	**opération**	**libellés**	**DEPENSES**	**RECETTES**
21	2188	5 – Installation WIFI	Autres immobilisations corporelles	- 700.00 €	
21	2188	4 - Mobiliers	Autres immobilisations corporelles	- 162.00 €	
21	2188	6 - Equipements	Autres immobilisations corporelles	+ 862.00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				**0.00 €**	**0.00 €**

DELIBERATION 2019 / 96 : DM N° 2 du budget Principal

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	**article**	**service**	**libellés**	**DEPENSES**	**RECETTES**
023	023	Voirie	Virement à la section d'investissement	- 9 000.00 €	
011	615231	Voirie	Entretien et réparations – voirie	+ 9 000.00 €	
011	61551	Bâtiment	Matériel roulant	+ 8 090.00 €	
011	6152212	Bâtiment	Bâtiment Hors FCTVA	- 8 090.00 €	
011	658881	Ados	Prestations - Autres	+ 3 700.00 €	
74	7478	Ados	Participations autres organismes		+ 3 700.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				**+ 3 700.00 €**	**+ 3 700.00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	**article**	**opération**	**libellés**	**DEPENSES**	**RECETTES**
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		- 9 000.00 €
21	2151	32 - Travaux d'urgence voirie	Réseaux de voirie	- 9 000.00 €	
21	21738	36 - Beauclair	Autres constructions	+ 11 099.00 €	
13	1328		Subv Equipement non transf – Autres Organismes		+ 11 099.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				**+2 099.00 €**	**+2 099.00 €**

DELIBERATION 2019 / 97 : Clé de répartition CIAS / CCPR

Depuis le 1er mars 2019, les locaux situés à Bonas hébergent le CIAS du Val de Dronne et le pôle financier de la communauté de Commune du Pays Ribéracois.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité une répartition des charges de la manière suivante :

- Les charges ponctuelles liées au fonctionnement des locaux sont prises en charge à réception de la facture à 50% par chaque entité.
- Les fluides sont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Ribéracois et feront l'objet d'une refacturation à hauteur de 50 % au CIAS du Val de Dronne en fin d'année.

DELIBERATION 2019 / 98 : Avis de la CCPR sur l'emprunt du CIAS du Val de Dronne

Le CIAS va procéder à la réfection de la toiture de la résidence autonomie de Ribérac. Lors du conseil d'administration du 10 juillet, le CIAS du Val de Dronne s'est prononcé sur l'organisme bancaire retenu pour réaliser les travaux de toiture de la Résidence Autonomie de Ribérac :

Organisme	Banque Postale
Durée	10 ans
Taux	Fixe
	0.65
Frais de dossier	200 €
Périodicité	Trimestrielles
Amortissement	Progressif à échéances constantes
Montant échéances	4 835.87 € soit 19 343.48 € annuels
Total frais	6 574 €

La Banque Postale demande en outre une garantie d'emprunt par la CCPR. Il ne s'agit pas d'une opération budgétaire pour la CCPR.Le conseil communautaire à l'unanimité valide ce projet d'emprunt, et autorise le Président ou son représentant à signer une convention avec le CIAS en vue de garantir l'emprunt souscrit.

1-3 RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Jeannik Nadal

DELIBERATION 2019 / 99 : Création de postes et modification du tableau des effectifs

Le conseil Communautaire à l'unanimité accepte la création d'un poste de rédacteur, un poste de rédacteur principal 2° classe et un poste de rédacteur principal 1° classe à 35 h, ainsi que la création d'un poste d'attaché principal 2° classe à 35 heures pour avancement de grade pour un agent muté et mis à disposition.

DELIBERATION 2019 / 100 : Création d'un poste en Parcours Emploi Compétences

Dans le cadre des besoins du service Bâtiments, il est proposé de créer un poste en Parcours Emploi Compétences, de 35 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an. Il prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour la Dordogne. Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

DELIBERATION 2019 / 101 : Ratios d'avancement : filière sportive

Il est proposé de fixer le taux de la filière sportive à 100% comme pour les autres filières. Cette proposition a reçu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 juin 2019.Le conseil communautaire a l'unanimité valide les ratios proposés.

2 - POLE TECHNIQUE

2-1 VOIRIE– Rapporteur Jean-Didier Andrieux

DELIBERATION 2019 / 102 : Attribution du marché de travaux de voirie 2019

Les travaux de voirie 2019 concerneront les communes de la Chapelle Montabourlet, de Gouts Rossignol (lot 1) de Petit Bersac-Chassaignes (lot 2) de Paussac et St Vivien (lot 3) ainsi que la commune de Ribérac (lot 4). Le montant global des offres pour les 4 lots s'élève à 353 300 € TTC (estimation prévisionnelle du marché : 423 997 € TTC).

Les lots 1, 2 et 3 sont attribués à la SARL BELLOT et le lot 4 à la SARL LAURIERE ET FILS.

3 - POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 SERVICE CULTUREL – Rapporteur Daniel Villedary

DELIBERATION 2019 / 103 : Attribution des subventions liées au Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)

Sur proposition de la commission développement culturel il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre du Soutien aux initiatives culturelles concertées (SICC) :

Structure	Cout charge organisateur	Subvention CCPR	Subvention département
Culture Loisirs éducation (CLE)	7 870 €	1 475 € CCPR 785 € commune	1 475 €
Association les Festes d'Euterpe	4.970€	250€	250€
Amicale Inter Age de La Tour Blanche et son Club Histoire Mémoire et Patrimoine	3.260 €	500 €	500 €
Association Café Pluche	6 651 €	900 €	900 €
CCPR	6.846 €	3.230 € (autofinancement de la CCPR)	700 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		**3.125€**	**3.825€**

DELIBERATION 2019 / 104 : Attribution des subventions culturelles 2019 (1ère partie)

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

Demandes hors SICC	Attribué 2018	Proposition	
Douchapt Blues	2 000 €	2 000 €	
Musiques irlandaises	500 €	500 €	
Itinéraire Baroque	3 000 €	2 500 €	
Liberté FM	xxx	500 €	Déjà attribué en 2017
Fest'in	xxx	1 000€	
Forum Culturel	xxx	1 000€	
TOTAL		**7 500€**	

DELIBERATION 2019 / 105 : Tarifs applicables à la sortie culturelle famille du 26 juillet

Dans le cadre des sorties culturelles programmées en 2019 pour les familles, le conseil communautaire à l'unanimité adopte les tarifs ci-dessous, pour le spectacle « Amour » du festival Mimos, proposé le 26 juillet à 20h00 : Moins de 16 ans : 8€/ Plus de 16 ans : 10€

3-2 AFFAIRES SCOLAIRES – Rapporteur Rémy Terrienne

DELIBERATION 2019 / 106 : Participation de la Communauté de communes aux frais de scolarité des enfants du territoire scolarisés dans une école hors CCPR

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte le remboursement des frais de scolarité dans les cas suivants :

- Les enfants résidant sur les communes de Vendoire, Champagne Fontaine et La Chapelle Montabourlet fréquentant l'école de Mareuil ;
- Les enfants inscrits en classe d'ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;
- Les enfants pour lesquels le président de la CCPR a donné son accord pour qu'ils soient scolarisés hors du territoire (conformément aux cas dérogatoires prévus par le code de l'éducation).

4- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

4-1 DEVELOPPEMENT DURABLE – Rapporteur Allain Tricoire

DELIBERATION 2019 / 107 : Validation des grands axes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la validation des 6 axes et les 18 objectifs du PCAET présentés ci-dessous :

Axes	Objectifs
Piloter et diffuser le plan climat	Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation
Un aménagement durable du territoire	Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme et les documents cadres Favoriser un urbanisme et aménagement économe en énergie
Le pays Ribéracois, une collectivité responsable	Organiser une politique achat responsable Améliorer la gestion de l'énergie Améliorer la gestion des déchets de la collectivité Impliquer tous les agents et élus de la collectivité
Une transition énergétique réussie	Développer la production locale d'énergies renouvelables Organiser la transition énergétique avec les partenaires Accélérer la rénovation énergétique
Vers une mobilité durable - se déplacer autrement	Limiter l'utilisation de la voiture individuelle Organiser les alternatives Eviter des déplacements
Vers un territoire résilient	Développer une agriculture et une alimentation durable Anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau Préserver la santé des habitants Préserver la biodiversité et les milieux naturels

DELIBERATION 2019 / 108 : Lancement de la consultation dans le cadre du marché de service : Elaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Cyclable

La Communauté de communes est lauréate de l'appel à projet Vélos et Territoires de l'ADEME (dépôt de candidature autorisé par délibération n° 2019/09 du 5 février 2019) et le conseil communautaire autorise le Président à engager la procédure formalisée de consultation de bureaux d'études dans le cadre d'un marché de service pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement cyclable de la CCPR.

DELIBERATION ° 2019 / 109 : Exonération de redevance d'assainissement non collectif
Rapporteur : Philippe Dubourg

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte l'exonération de redevance d'assainissement non collectif d'un usager de la commune de St Martin de Ribérac, pour une grange non habitable et sans consommation d'eau.

DELIBERATION N° 2019 / 110 : Autorisation donnée au Président d'accepter un don
Rapporteur : Rémy Terrienne

Lors du Festidrôle, l'association Evasion Détente Santé a organisé le repas du soir. Les membres de l'association ont décidé de faire don à la CCPR du montant de la recette, à hauteur de 1 155 €.
Le conseil communautaire accepte le don de l'association Evasion Détente Santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00